



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, **Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier**, de la susdite Municipalité,

QU'UNE séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard est convoqué, par le soussigné, pour être tenue à l'église, le jeudi 30 avril 2026, à 18 h 00, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants à savoir :

1. Ouverture de la séance;
2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation;
3. Acceptation de l'ordre du jour;
4. Adoption du règlement n° 951 abrogeant le règlement n° 889 relatif à l'accès aux plans d'eau, à la mise à l'eau et au lavage obligatoire des embarcations quant à la protection des plans d'eau;
5. Adoption du règlement n° 952 établissant la tarification des biens et services municipaux pour les années 2026 et suivantes;
6. Adoption du règlement n° 953 abrogeant le règlement n° 895 et édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
7. Nominations au comité pour la protection des plans d'eau;
8. Autorisation de délivrer des constats au nom du DPCP;
9. Appui au projet « Sommet des Laurentides »;
10. Période de questions portant sur les sujets prévus à l'ordre du jour;
11. Levée de la séance.

DONNÉ À Saint-Adolphe-d'Howard

Ce 27^e jour d'avril 2026

Réal Brassard

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 27 avril 2026, à chacun des endroits suivants, soit : à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27^e jour d'avril 2026.



Réal Brassard
Directeur général et greffier-trésorier